

Commune de Mansle-les-Fontaines**Mairie déléguée de Mansle**

4 Place de l'Hôtel de Ville

BP 90033

Mansle

16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE*ANNEE SCOLAIRE 2023/2024***FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - AVRIL 2024****PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 18 ET LE 22 MARS 2024 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai****SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS****Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile : portable : travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENTMOIS DE : **AVRIL 2024**

- repas x 3,10 € =	€	semaine 14				semaine 15				semaine 16				semaine 17				sem18		Nb de repas par mois
- repas x 3,50 € =	€	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	
- repas x 4,60 € =	€	1	2	4	5	8	9	11	12	15	16	18	19	22	23	25	26	29	30	
		Férié								V	A	C	A	N	C	E	S			

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2023/2024**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr**RAPPEL TARIFS**

- 3,10 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,50 € : pour les résidents des autres communes

- 4,60 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents